

La SADC met à la disposition des PME en démarrage, en expansion ou en redressement, un financement souple d'un maximum de 150 000\$.

Les principales utilisations de ce fonds sont :

- Acquisition d'immobilisations
- Amélioration, modernisation ou agrandissement d'installations
- Acquisition d'une entreprise
- Reconstitution du fonds de roulement

Priorités

Les priorités d'investissement de la SADC sont axées vers les entreprises :

- En croissance ou démontrant un potentiel de croissance intéressant et avec de bonnes perspectives de rentabilité et de viabilité;
- Respectant les orientations de la SADC;
- Gérées par une équipe efficace et compétente;
- Présentant un plan de financement ou une structure financière démontrant la capacité de mener à bien le projet.

Critères d'admissibilité

- Avoir son siège social, ses principales activités et les emplois qui s'y rattachent sur le territoire de la MRC de Coaticook.
- L'entreprise a un actif de moins de 10 millions de dollars et compte moins de 200 employés.

Autres caractéristiques

- Ce produit financier peut être jumelé à d'autres produits de la SADC destinés à l'entreprise. Toutefois, la somme de ces prêts ne peut dépasser 150 000\$.
- Les modes de remboursement sont souples et adaptés à la réalité de chaque projet.
- Le taux d'intérêt applicable est en fonction du risque financier assumé par la SADC dans le projet.
- Aucune pénalité pour remboursement par anticipation.

Un dossier complet reçoit généralement une réponse dans un délai de trois semaines.